

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE FFE 2016
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES
FFE ET CNTE 2016
INSTRUCTIONS DE VOTE
(à conserver)

VOTE PAR INTERNET

Adresse du site : www.ffe.webvote.fr

CODES CONFIDENTIELS

Votre code votant	Votre code secret
XXXXXXXX	XXXX

Grattez la pellicule masquant le code secret.

CODIFICATION ROUTEUR
INTITULE DESTINATAIRE
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL VILLE

Lamotte, le 26 octobre 2016

COMMENT VOTER ?

LA METHODE LA PLUS SIMPLE : LE VOTE PAR INTERNET

Le vote par internet, sécurisé, vous permet de voter pour l'Assemblée générale électorale de la FFE ainsi que pour les Assemblées générales ordinaires de la FFE et du CNTE

Le vote par internet est ouvert du 27 octobre à 8h00 au 23 novembre 2016 à 11h00.

- ▶ Saisissez l'adresse suivante : www.ffe.webvote.fr ou rendez vous sur le site de la FFE www.ffe.com en page d'accueil.
- ▶ Saisissez votre code votant et votre code secret qui figurent dans l'encadré supérieur gauche du présent document.
- ▶ Suivez les instructions données à l'écran et en quelques clics vous pourrez successivement voter pour :
 - **l'Assemblée générale électorale de la FFE**
 - **l'Assemblée générale ordinaire de la FFE**
 - **l'Assemblée générale ordinaire du CNTE**

EN COMPLEMENT : LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour voter par Correspondance, uniquement pour l'Assemblée générale électorale FFE.

- ▶ Sur le bulletin de vote joint à cet envoi, cochez les cases de votre choix pour exprimer vos votes.
- ▶ Pliez le bulletin de vote, glissez le dans l'enveloppe T destinée à l'huissier et postez-la, sans la timbrer.

EN DERNIER RESSORT : LE VOTE SUR PLACE

Il sera possible de voter sur place par Internet le 24 novembre entre 13h00 et 14h30. Pour cela vous devrez impérativement vous munir du présent document.

- ▶ Les électeurs des départements, régions et collectivités d'outre-mer sont vivement invités à voter par internet pour ne pas être tributaires des délais postaux.
- ▶ La totalité du processus de vote est placée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations de vote de la FFE avec l'assistance de Maître Pascal Robert, Huissier de Justice, et de Monsieur Arnaud Belleil, Tiers de confiance électoral de la société Security.com. Ils sont les garants de la sincérité et de la transparence du scrutin ainsi que du respect du secret du vote.
- ▶ Le bon fonctionnement du système de vote par Internet est assuré, sous sa responsabilité, par la société Gedicom, prestataire technique expérimenté et spécialisé. Ce système de vote électronique a fait l'objet d'une expertise indépendante afin de vérifier le respect des exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).